

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS DE DOTATION

NOM DU FONDS DE DOTATION (FFIÉÉO)

Bourse André Laurendeau

INTRODUCTION

Ce fonds a été établi en 1997 par François Houle et Gilles Labelle, professeurs au Département de science politique en l'honneur d'André Laurendeau. Monsieur Laurendeau (1912-1968) fut un homme de pensée, un écrivain, un journaliste et un homme politique qui a exercé une influence importante sur l'évolution politique et sociale du Québec et du Canada des années 1960. Il a promu la mise en application des grandes réformes préconisées par le rapport Parent tel la création d'un ministère de l'éducation au Québec, la démocratisation de l'enseignement par l'établissement de la gratuité scolaire à tous les niveaux et l'augmentation des subsides aux universités. Il fut rédacteur en chef du journal *Le Devoir* et a animé une série télévisée appelée *Pays et Merveilles* à Radio Canada qui donna une ouverture sur le monde et les autres cultures. Sur le plan politique, il fut un des membres fondateurs du Bloc populaire en 1942 et fut élu député de ce parti. En 1962, le gouvernement libéral Pearson le nommait co-président de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Cette commission avait le mandat d'examiner l'état des relations entre francophones et anglophones au Canada. Cette commission recommanda entre autre la reconnaissance du français comme langue officielle. Les donateurs remercient l'Association des anciens et le gouvernement de l'Ontario de contribuer à ce fonds de bourse dans le cadre de leur programme de jumelage.

OBJECTIF DU FONDS

Fournir de l'aide financière à des étudiantes et étudiants inscrit(e)s en troisième année de spécialisation à l'École des études politiques et dont les études pourraient être compromises autrement.

DÉTAILS DE LA BOURSE

Critères d'admissibilité

La personne candidate doit:

1. être inscrite à temps plein en troisième année de spécialisation à l'École d'études politiques à l'Université d'Ottawa;
2. être résidente de l'Ontario, selon les règlements du RAFÉO ;
3. démontrer un besoin d'aide financière, d'après les critères du Service de l'aide financière et des bourses de l'Université d'Ottawa; et
4. avoir fait preuve d'excellence scolaire dans les cours obligatoires en deuxième année (minimum de B+).

Note : La préférence sera accordée aux étudiantes et étudiants qui désirent participer à un échange dans le cadre du Programme de coopération internationale.

Montant de la bourse: Maximum 1 500 \$

Nombre de bourses: Variable

Fréquence de la bourse: Annuelle

Niveau de la bourse: Premier cycle

Personne-ressource: Service de l'aide financière et des bourses

Échéance: 31 octobre

DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible au <https://bourses.uottawa.ca/>, et doit comprendre le Questionnaire financier.

FFIÉÉO: Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiants et les étudiantes de l'Ontario

Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario